

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 3 mars 2025

DATE DE CONVOCATION : 4 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 10
 - Votants : 10 - Absents : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le quatre février deux mil vingt-cinq conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Sophie GUITTON

Objet de la délibération : Vote du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU le Code des juridictions financières ;

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune d'OCQUERRE ;

VU le Compte Financier Unique de la commune d'OCQUERRE ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT les éléments susvisés :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	150 762.84			308 069.99	150 762.84	308 069.99
Opérations exercice	32 391.72	274 060.64	341 303.64	393 096.50	373 695.36	667 157.14
Total	183 154.56	274 060.64	341 303.64	701 166.49	524 458.20	975 227.13
Résultat de clôture		90 906.08		359 862.85		450 768.93
Restes à réaliser	3 970.92				3 970.92	
Total cumulé	3 970.92	90 906.08		359 862.85	3 970.92	450 768.93
Résultat définitif		86 935.16		359 862.85		446 798.01

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 9 VOIX POUR,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'OCQUERRE,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
A Ocquerre, le 04/03/2025

La Secrétaire de séance
Sophie GUITTON

Le Maire,
Bruno GAUTIER

